Plan d'accessibilité

The Chambers Transportation Group

Table des matières

1. Généralités
2. Déclaration d'accessibilité
3. Emploi
4. L'environnement bâti
5. Technologies de l'information et des communications
6. Autres communications
7. Acquisition de biens, de services et d'installations
8. Conception et prestation de programmes et de services
9. Transport
10. Obstacles connus à l'accessibilité en milieu de travail
11. La culture du Chambers Transportation Group
12. Consultations
13. Annexe A : Sommaire des actions et des responsabilités

1. Généralités

Le Chambers Transportation Group (divisions DCT Chambers Trucking Ltd. et Langley Freight Lines (90) Ltd.) a collaboré avec notre comité sur l'accessibilité pour élaborer ce plan d'accessibilité. Notre comité compte des représentants de différentes régions dans notre secteur de travail.
Le directeur général du Chambers Transportation Group est le représentant désigné pour l'élaboration du plan d'accessibilité.
Si vous avez besoin d'un format de rechange pour ce plan d'accessibilité, veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous.

Rétroaction

Veuillez envoyer vos commentaires à notre service informatique. Vous pouvez transmettre vos commentaires par courriel, par téléphone ou par la poste aux coordonnées indiquées ci-dessous.

- Courriel : accessibility@chambersgroup.co
- Téléphone : 250-549-2157 ou 1-800-575-2355
- Poste : 600 Waddington Drive, Vernon, BC V1T 8T6

2. Déclaration d'accessibilité

Le Chambers Transportation Group s'engage à éliminer les obstacles et les limites qui nuisent aux personnes handicapées en mettant en œuvre ce plan d'accessibilité. Nous avons été guidés par les principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité.
Nous consulterons et veillerons à ce que toute nouvelle initiative soit conçue dans une optique d'accessibilité. Cela nous aidera à nous assurer que nous tenons compte de toutes les opinions pertinentes lors des premières phases d'un projet ou d'un processus d'approvisionnement.
Ce plan constitue notre première étape pour nous assurer de réduire ou d'éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées, afin que tous puissent participer pleinement à nos programmes et services.
Nous valorisons la diversité et l'inclusion, et nous comprenons l'importance de rendre nos politiques, pratiques, programmes et services accessibles.
Nous nous engageons à travailler à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Canada, soit un pays exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040.

3. Emploi

Le Chambers Transportation Group s'engage à bâtir un milieu de travail diversifié et inclusif, car nous savons que nos employés sont essentiels au travail que nous accomplissons.

Embauche

Nous nous engageons à recruter et à perfectionner des employés handicapés dans la mesure du possible. Cette stratégie contribuera à l'objectif du gouvernement d'embaucher 5 000 personnes handicapées d'ici 2025 et permettra de veiller à ce que notre main-d'œuvre soit représentative de la population canadienne.
Nous atteindrons cet objectif :

- en faisant la promotion de notre plan d'accessibilité auprès des gestionnaires d'embauche
- en évaluant les pratiques d'embauche actuelles et en y apportant des modifications pour réduire les obstacles touchant les personnes handicapées
- en évaluant et en améliorant notre processus d'intégration des employés pour s'assurer que tous les nouveaux employés connaissent les outils et les ressources à leur disposition

Mesures d'adaptation

Nous savons que pour atteindre nos objectifs, nos employés doivent avoir accès aux bons outils et ressources. Nous nous engageons à examiner et à améliorer la façon dont nous fournissons ces services, y compris en accélérant le processus.
Nous atteindrons cet objectif en examinant notre approche actuelle concernant l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, et en sensibilisant les employés à cette obligation. Nous adopterons également une approche axée sur l'employé et sur la gestion de cas.
Pour ce faire, nous envisagerons de :

- créer un fonds centralisé pour les mesures d'adaptation nécessitant de l'équipement de rechange (comme des meubles, des logiciels, du matériel informatique et d'autres

équipements spécialisés)
- créer des lignes directrices claires et des ressources pour les gestionnaires expliquant leurs rôles et responsabilités, et où ils peuvent obtenir des conseils d'experts sur le soutien aux employés et aux clients handicapés
- mettre à jour notre contenu Web interne pour y inclure des renseignements sur l'accessibilité et le soutien aux personnes handicapées

Objectif final

Garantir que notre processus d'embauche soit le plus accessible possible. Une fois embauché, l'employé pourra facilement trouver :
- des façons significatives de contribuer
- les outils et les ressources dont il a besoin
- des possibilités qui l'aideront à croître et à se perfectionner

4. L'environnement bâti

Il y a des bureaux du Chambers Transportation Group dans plusieurs endroits de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Nous nous efforcerons de créer un milieu de travail accueillant, accessible et inclusif afin de nous conformer aux pratiques exemplaires.
Nous utiliserons une approche progressive sur 5 ans pour réaliser une analyse de l'environnement et évaluer certaines installations en vue d'améliorer l'accessibilité. Nous déploierons des efforts pour faire en sorte que nos bureaux soient plus accessibles.
Nous prévoyons d'abord nous concentrer sur des rénovations à fort impact et à faible coût, pour ensuite effectuer des améliorations à plus grande échelle à long terme. Lors de la conception et de la modernisation des espaces de bureaux, nous consulterons des personnes handicapées afin de garantir la couverture, la fonctionnalité et la convivialité des éléments d'accessibilité.
Nous ferons la promotion de ces espaces de bureaux accessibles, ainsi que des équipes qui peuvent aider les employés ayant des besoins en matière d'accessibilité.

Objectif final

Les propriétés, les installations et les chantiers que nous louons ou possédons sont inclusifs et accessibles.

5. Technologies de l'information et des communications

Étant donné que la société dépend de plus en plus du partage et de la communication d'informations par voie numérique, nous travaillerons pour que l'accessibilité soit prise en compte dès le début de chaque projet.
Nous comprenons l'importance pour tous, y compris les personnes handicapées, de pouvoir accéder à ce dont ils ont besoin par le biais de notre site Web et de nos communications.
Afin d'assurer un accès sans obstacle à nos technologies de l'information et des communications, nous nous engageons à :
- évaluer les logiciels, matériels et autres outils existants pour confirmer qu'ils sont

accessibles et fonctionnent bien avec les technologies d'adaptation
- consulter des personnes handicapées pour en apprendre davantage sur les obstacles auxquels elles sont confrontées et qui limitent leur capacité à accéder aux technologies de l'information et des communications
- consulter des personnes handicapées lorsque nous achetons ou concevons de nouvelles solutions informatiques pour nous assurer que les considérations d'accessibilité sont incluses dans les exigences opérationnelles

6. Autres communications

Sur demande, nous nous engageons à fournir ces formats de rechange dès que possible et dans les délais indiqués dans le Règlement canadien sur l'accessibilité :
- imprimé
- gros caractères
- format audio
- un format électronique compatible avec les technologies d'adaptation conçues pour aider les personnes handicapées

7. Acquisition de biens, de services et d'installations

L'approvisionnement fait partie de l'atteinte de nos objectifs d'accessibilité. Nous veillerons à ce que les considérations d'accessibilité soient intégrées au processus de demande. Nous essaierons de faire en sorte que nos partenaires et clients tiennent compte des exigences d'accessibilité dès le début d'un processus d'approvisionnement. Cela aidera à garantir que nos biens et services seront accessibles, et favorisera la rapidité du processus.
Pour nous assurer de pratiquer un approvisionnement accessible, nous :
- formerons toutes les personnes impliquées dans le processus d'approvisionnement pour garantir les considérations d'accessibilité et enseigner aux autres les normes d'accessibilité

Objectif final

Nos employés et clients peuvent accéder aux outils et aux ressources dont ils ont besoin pour interagir avec nous.

8. Conception et prestation de programmes et de services

Nous nous engageons à examiner et à élaborer des programmes et des services dans une optique d'accessibilité.
Pour ce faire, nous allons :
- consulter les personnes handicapées lorsque nous concevons ou examinons des programmes ou des services
- informer les employés sur les normes d'accessibilité existantes
- veiller à ce que toutes les informations officielles soient le plus accessibles possible

Objectif final

Nos programmes et services sont conçus et fournis de manière à ce que tout le monde y ait accès. Toutes les personnes qui interagissent avec nous sont satisfaites de l'accessibilité de nos programmes et services.

9. Transport

L'objectif du secteur des transports, en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, est d'assurer un réseau de transport fédéral sans obstacle.
Le Chambers Transportation Group maintient un parc de véhicules commerciaux pour transporter des résidus de bois, des liquides en vrac, du vrac sec, des produits forestiers, du minerai, des agrégats et des matériaux de construction. Le parc est composé de camions de classe 8 avec cabines de jour et cabines couchettes, qui ne comportent aucune modification liée à l'accessibilité. Dans les cas où un employé nécessite des caractéristiques d'accessibilité pour utiliser un véhicule du parc, une mesure d'adaptation devra être explorée.
À l'heure actuelle, le Chambers Transportation Group ne possède aucun véhicule du parc répondant à la définition technique d'accessible, à savoir un véhicule à moteur conçu et fabriqué, ou converti, dans le but de transporter des personnes utilisant des aides à la mobilité. Afin d'assurer une plus grande accessibilité, le Chambers Transportation Group collaborera avec les fabricants de tracteurs et de remorques sur la conception de l'équipement afin de réduire les obstacles qui affectent les personnes handicapées.

Objectif final

Évaluer les exigences d'accessibilité des véhicules du Chambers Transportation Group en mettant l'accent sur les normes d'accessibilité actuelles et futures, et veiller à ce que les achats de véhicules de parc répondent à ces normes.

10. Obstacles connus à l'accessibilité en milieu de travail

Obstacle	Comment le réduire ou l'éliminer
Signalisation inexistante ou de mauvaise qualité pour les espaces de stationnement accessibles, les parcours, les portes d'entrée, le comptoir de service, le plan d'évacuation, les salles de bain, etc.	Ajouter une signalisation tactile et du texte de grande taille à contraste élevé lorsque possible.
Zones de débarcadère et d'embarquement des passagers absentes ou mal identifiées.	Fournir une rampe de trottoir dédiée à tous les sites présentant un changement de niveau.
Difficulté à se déplacer vers, depuis et dans le bureau.	Ajouter de nouveaux équipements ou meubles pour améliorer la circulation et offrir un contraste dans la signalisation.
La communication avec le client n'est pas	S'assurer que les communications incluent des

Obstacle	Comment le réduire ou l'éliminer
toujours accessible.	formats de rechange : appareils d'aide à l'audition, etc.
Salles de bain peu accessibles	Ajouter des toilettes accessibles, des lavabos, des barres d'appui, des portes automatisées et des distributrices.

Nous travaillerons également à réduire ou à éliminer les obstacles en :

- veillant à ce que l'accessibilité soit prise en considération dans tout projet d'amélioration d'installation
- partageant et en utilisant des principes, règles et pratiques d'approvisionnement accessibles, lorsque possible
- s'assurant que l'enlèvement de la neige et de la glace sur les sentiers piétonniers est priorisé

Objectif final

Fournir un environnement sans obstacle.

11. La culture du Chambers Transportation Group

Le Chambers Transportation Group fait la promotion de la diversité et de l'inclusion en :

- bâtissant une main-d'œuvre inclusive et diversifiée qui respecte tout le monde
- utilisant une approche de tolérance zéro envers les comportements irrespectueux
- utilisant un processus cohérent pour enquêter sur la discrimination

Nous continuerons d'améliorer la culture de notre organisation en :

- incluant des personnes handicapées et en sensibilisant les employés aux obstacles auxquels elles font face
- veillant à ce que toutes les communications, discussions et interactions avec les employés soient accessibles
- nous assurant que tout le monde peut accéder à nos événements
- luttant contre les obstacles ou les limitations qui touchent les personnes handicapées et les empêchent de participer pleinement
- encourageant le personnel à suivre une formation sur la diversité et l'inclusion

Objectif final

Nos employés comprennent ce que signifie l'accessibilité et pourquoi elle est importante. Ils ont les outils pour faire de nous un employeur et un fournisseur de services plus accessible et plus inclusif.

12. Consultations

Nous avons utilisé plusieurs méthodes pour recueillir des commentaires au cours de l'élaboration de ce plan, notamment :

- rencontrer une équipe d'experts-conseils en santé et sécurité
- rechercher d'autres entreprises et organismes pour connaître leurs pratiques exemplaires

- créer un comité sur l'accessibilité pour identifier les obstacles et élaborer un plan visant à réduire ou à éliminer ces obstacles

13. Annexe A : Sommaire des actions et des responsabilités

Action	Qui est responsable de cette tâche ?	Date d'achèvement	État